



	ESP Equipe de Soins Primaires	ESS Equipe de Soins Spécialisés	MSP Maison de Santé Pluriprofessionnelle	CPTS Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
Composition	Professionnels de santé de 1^{er} recours Au moins un médecin généraliste	Ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes Une ou plusieurs spécialités hors médecine générale	Professionnels de santé de 1^{er} et 2nd recours de ville Au moins 2 médecins généralistes	Tout acteur de santé : Ville, sanitaire, médico-social et social
Forme juridique	Aucun statut particulier Association pour obtention d'un FIR	Aucun statut particulier Association Loi 1901	SISA pour financement ACI Association pour obtention d'un FIR	Association Loi 1901
Territoire	Patientèle commune des professionnels de santé (regroupés ou non sur un même site)	Population ciblée pour accès à des soins spécialisés	Patientèle commune des professionnels de santé (« monosite » ou « multisite »)	Population ciblée fonction des parcours patients et pratiques professionnelles
Missions / objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure coordination Prévention Amélioration et protection de l'état de santé Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé 	<p>Mission socle</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner et sécuriser les prises en charge dans une logique « parcours » <p>Mission optionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'égal accès aux soins de spécialité en termes géographique et financier 	<p>Accès aux soins</p> <ul style="list-style-type: none"> Horaires d'ouverture et soins non programmés Réponses aux crises sanitaires graves... <p>Travail en équipe et à la coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> Fonction de coordination... Protocoles pluriprofessionnels Concertation pluri-professionnelle... <p>Système d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> Système d'information niveau standard ... 	<p>Missions socles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès aux soins (médecin traitant et SNP) Parcours pluriprofessionnels autour du patient Actions de prévention Crises sanitaires graves <p>Missions optionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité et pertinence des soins Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
Projet de santé	Obligatoire et évolutif, à partir d'un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> Contours de l'équipe Amélioration de la prise en charge patientèle Modalités du travail pluriprofessionnel Modalités d'évaluation de l'amélioration des parcours 	Obligatoire et évolutif, à partir d'un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> Contours de l'équipe Amélioration de la prise en charge patientèle Modalités du travail pluriprofessionnel Modalités d'évaluation de l'amélioration des parcours 	Obligatoire et évolutif, à partir d'un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> Projet professionnel Projet d'organisation de prise en charge des patients 	Obligatoire et évolutif, à partir d'un diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> Les besoins identifiés Les actions proposées pour y répondre Le territoire d'action de la communauté Les engagements des professionnels Les modalités du travail pluriprofessionnel
Validation/contractualisation	Comité départemental et/ou régional	ESS validée sauf avis contraire ARS et/ou AM (dans un délai de 2 mois post réception du projet de santé)	Comité départemental et/ou régional Contrat ACI avec l'ARS et l'AM (5 années)	Validation ARS avec avis Guichet/ARS/AM/MSA Contrat ACI avec l'ARS et l'AM (5 années)
Financements	FIR : 30 000 € en 3 fois maxi sur 3 ans maxi	Crédit d'amorçage : 80 000 € Dotation annuelle : entre 50 000 € et 100 000 € (selon la taille) (applicable à partir de janvier 2025 selon la nouvelle convention médicale 2024)	ACI : 80 105 € en moyenne en 2022 FIR : 50 000 € en 2 fois sur 2 ans	ACI : 287 500 € (taille 1) à 580 000 € (taille 4) si résultats 100% FIR : 50 000 € au total

Article Code de la Santé publique

ESP : [CSP L. 1411-11-1](#)

ESS : [CSP L. 1411-11-1](#)

MSP : [CSP L. 6323-3](#)

CPTS : [CSP L.1434-12](#)

Projet de santé

ESP : [Cahier des charges 2016](#)

ESS : [Convention médicale 2024 – Titre 5](#)

MSP : [Cahier des charges 2010, ACI 2017 et Avenant n°1 ACI 2022](#)

CPTS : [ACI 2019, Avenant 1, Avenant 2](#)